

La Jonchère Saint-Maurice

Séance du Conseil Municipal **du 12 décembre 2015**

*L'an deux mil quinze le 12 décembre 2015 à 9 heures,
le Conseil Municipal de la commune de La Jonchère Saint-Maurice, dûment convoqué,
s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Jean-Marie Horry, Maire.*

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2015

*Présents : Mmes Devaud, Martin, Simonet, Servaes, Ducastelle, Montenon,
Mrs Horry, Trentalaud, Desray, Lafarge, Martinie, Aucompte, Citharel*

*Absents : Mme Clédat (procuration à Mr Horry), Mr Tognarini (procuration à
Mr Martinie), Mr Citharel (procuration à Mme Servaes à partir de 11h20)*

Mme Simonet a été élue secrétaire.

Objet : Projet de schéma de coopération intercommunale (2015/ 87)

Monsieur le Maire rappelle que suite à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) intégrant une évolution des structures intercommunales de la Haute Vienne a été arrêté le 29 décembre 2011.

Monsieur le Maire rappelle également que la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit une rationalisation des périmètres des E.P.C.I à fiscalité propre.

Cette loi détermine notamment un seuil de population minimale à 15 000 habitants obligeant un regroupement des E.P.C.I. actuels. Des adaptations à ce seuil de population sont prévues, pondérées selon les critères de densités démographiques départementales. Pour la Haute-Vienne, la densité moyenne est de 68 habitants/km², ce qui engendre le respect du seuil de

15 000 habitants pour les E.P.C.I. dont la densité de population est supérieure à 51,7 habitants au Km².

La densité de population de la Communauté de Communes MAVAT est de 57,8 habitants au Km².

En application de la loi, Monsieur le Préfet a présenté ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) à la commission départementale de coopération intercommunale. Les E.P.C.I. et les communes concernés sont consultés afin d'émettre un avis.

Selon les critères démographiques énoncés ci-dessus, MAVAT et Porte d'Occitanie, Aurence et Glane Développement sont dans l'obligation de faire évoluer leurs périmètres. Le S.D.C.I. prévoit la fusion de la Communauté de Communes M.A.V.A.T. avec les Communautés de Communes Portes d'Occitanie Aurence et Glane Développement.

Ce regroupement reprend les périmètres du Pays PALOMA et trouve également une cohérence en matière d'urbanisme puisque la totalité du périmètre est inclus dans celui du SIEPAL. Le nouveau territoire porteur de projets ainsi créé, serait composé de 25 communes et d'une population de 29 627 habitants. Cette intercommunalité deviendra la 2ème après Limoges.

Il est regrettable que l'on n'ait pas optimisé ce projet pour atteindre le seuil des 30 000 habitants. En effet, dans le projet de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), les communautés de

plus de 30 000 habitants siègent d'office. Il n'y aura que deux sièges pour le département, 1 pour Limoges Agglo et 1 pour le reste du département.

Même si l'on peut regretter que cette réorganisation de notre territoire soit faite sans concertation des communes et intercommunalités concernées, le tout dans un délai contraint, il faut que nous nous mettions au travail, afin d'être acteur à part entière de la réforme ; ce territoire possédant des atouts, il faut les valoriser et cela dans l'intérêt de nos communes et de leurs habitants.

Monsieur le Maire propose de vous prononcer sur ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Un débat s'engage au sein du conseil municipal. Majoritairement ressort comme point négatif la crainte de voir les petites communes perdre leur place en terme de représentativité et de compétences. Cette réforme aurait dû davantage s'appuyer sur le dialogue entre les communes qui aurait conduit à un projet de territoire. L'inquiétude se porte également sur les conséquences fiscales de ces fusions

Un consensus s'est dégagée sur le fait d'un calendrier contraint qui n'a pas permis d'engager un débat plus large sans oublier le ressenti de la population qui a déjà du mal à repérer l'utilité des intercommunalités.

A l'issue des débats, le Conseil Municipal établit un vote comme suit :

- 4 voix Pour (Horry, Desray, Simonet, Clédât par procuration)
- 1 voix Contre (Servaes)
10 abstentions (Citharel, Martinie, Martin, Ducastelle, Lafarge, Aucompte, Trentalaud, Devaud, Montenon, Tognarini par procuration).

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 décembre 2015

Objet : Tarifs communaux (2015/88)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur les tarifs communaux à appliquer en 2016.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les tarifs suivants : (tableau ci-dessous annexé à la présente délibération).

TARIFS COMMUNAUX

2014

2015

2016

0

Cimetière			
Columbarium			
Concession perpétuelle case de 4 urnes	980,00	980,00	980,00
Concession renouvelable case de 4 urnes 20 ans			392,00
Concession perpétuelle case de 2 urnes	490,00	490,00	490,00
Concession renouvelable case de 2 urnes 20 ans			196,00
Concession cavurne (1 m2)	33,00	33,00	33,00
Ouverture/fermeture de case	32,00	32,00	32,00
Parcelle perpétuelle			
M2 de terrain concédé « perpétuel »	33,00	33,00	33,00
Prêt du caveau communal du 1er au 4ème mois	0,00	0,00	0,00
Les 5ème et 6ème mois	18,00	18,00	18,00
Les mois suivants	80,00	80,00	80,00
Emplacement camions (tarif forfaitaire)	20,00	20,00	20,00
Tennis			
Ticket ordinaire L'heure	4,80	4,00	4,00
Ticket « invité »	3,10	3,00	3,00
Abonnement foyer Année		50,00	50,00
Abonnement adulte Année	47,00	45,00	45,00
Abonnement scolaire étudiants demandeur emploi	19,50	20,00	20,00

Location salle des fêtes :

[Pour les associations de la commune](#)

(2 week-ends gratuits/an + 4 semaines maximum gratuites/an pour une exposition)

Participation aux charges (forfait annuel)			
Chauffage (du 1/10 au 30/04)			
+ caution de 250 euros	0,00		
Forfait annuel pour charges	50,00	50,00	Annulé
Pour les particuliers de la commune			
*Location de la salle sur 2 jours (samedi et dimanche)	165,00	165,00	165,00
Location de la cuisine	60,00	60,00	60,00
Chauffage (du 1/10 au 30/04)	69,00	69,00	69,00
+ caution de 600 euros			
*Location de la salle sur 1 journée (en semaine)	70,00	70,00	70,00

Location de la cuisine	60,00	60,00	60,00
Chauffage (du 1/10 au 30/04)	69,00	35,00	35,00
+ caution de 600 euros			
*Location de la salle (samedi ou dimanche)	85,00	85,00	85,00
Location de la cuisine	60,00	60,00	60,00
Chauffage (du 01/10 au 30/04)	69,00	35,00	35,00
+ caution de 600 euros			

Les locations à la journée s'entendent :

de 8 heures du matin à 8 heures le lendemain matin			
Pour les particuliers hors commune			
*Location de la salle sur 2 jours (samedi et dimanche)	340,00	340,00	340,00
Location de la cuisine	75,00	75,00	75,00
Chauffage (du 1/10 au 30/04)	85,00	85,00	85,00
+ caution de 600 euros			
*Location de la salle sur 1 journée (en semaine)	105,00	105,00	105,00
Location de la cuisine	75,00	75,00	75,00
Chauffage (du 1/10 au 30/04)	85,00	43,00	43,00
+ caution de 600 euros			
*Location de la salle (samedi ou dimanche)	170,00	170,00	170,00
Location de la cuisine	75,00	75,00	75,00
Chauffage (du 01/10 au 30/04)	85,00	43,00	43,00
+ caution de 600 euros			

Location de la salle du temps libre :

Les locations à la journée s'entendent :			
de 8 heures du matin à 8 heures le lendemain matin			

(uniquement aux habitants et aux associatifs de la commune)

*Location de la salle un week end (samedi et dimanche)	100,00	100,00	100,00
+ caution de 300 euros			
*Location de la salle un jour (en semaine ou samedi ou dimanche)	70,00	70,00	70,00
+ caution de 300 euros			

Photocopies particulier (sans changement) :

* Noir et blanc	0,50	0,50	0,50
* Couleur format A4	1,00	1,00	1,00
* Couleur format A3	2,00	2,00	2,00
Photocopies associations (sans changement) :			
*Noir et blanc	0,00	0,00	0,00
*Couleur	0,07	0,07	0,07

Cantine scolaire (sans changement jusqu'au 30 juin) :

*Carte mensuelle forfaitaire	37,00	37,50	37,50
*Ticket exceptionnel (jusqu'à 4 jours par mois)	4,00	4,05	4,05
*Repas adulte exceptionnel	8,00	8,10	8,10

Garderie municipale (sans changement) :

*Forfait mensuel	16,00	16,00	16,00
(pour les communes extérieures sauf les communes rattachées à notre école primaire)			
*Ticket exceptionnel à la journée (jusqu'à 4 jours par mois)	2,00	2,00	2,00

Doc du 30/11/2015

Stade & Bâtiment

Caution Équipement Stade Pour l'année		250,00	250,00
---------------------------------------	--	---------------	---------------

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 décembre 2015

Objet : recensement de la population (2015/89)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement va débiter le 21 janvier 2016 pour une durée de quatre semaines.

Deux agents recenseurs ont été recrutés par arrêté municipal et Monsieur le Maire demande à ses collaborateurs de délibérer sur le montant de leur rémunération.

Le Conseil Municipal, par 14 voix Pour (Horry, Trentalaud, Simonet, Clédat, Servaes, Lafarge, Martinie, Ducastelle, Montenon, Desray, Citharel, Martin, Devaud, Clédat par procuration, Tognarini par procuration) et 1 Abstention (Aucompte) décide de fixer la rémunération de chaque agent recenseur de la manière suivante :

- 1.72 euros par habitant recensé + 1.13 euros par logement recensé
- Pour la rémunération des heures de formation obligatoires : rémunération sur la base de IB 295 IM 309 en fonction du nombre d'heures effectuées
- Versement d'une indemnité kilométrique au taux en vigueur à la date du recensement.

Les cotisations obligatoires seront appliquées sur ces rémunérations. Un bulletin de salaire sera établi pour chaque agent recenseur et les rémunérations correspondantes seront prévues sur le budget communal.

Le coût est évalué à environ 2200 euros, la commune devant encaisser une aide de l'Etat de 1853 euros.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 décembre 2015

Objet : Rétrocession concession cimetière (2015/90)

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un particulier titulaire d'une concession de terrain au nouveau cimetière depuis 1982 et qui souhaite la rétrocéder à la commune.

Le prix était de 270 francs à l'époque soit 41.46 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant qu'aucune personne n'a été inhumée, dans cette concession, accepte de rembourser les demandeurs et de remettre à la vente la concession de terrain n° 1.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 décembre 2015

Objet : Remboursement factures ADAJ (2015/91)

Monsieur le Maire rappelle la convention de partenariat entre l'ADAJ et la commune pour l'organisation de la fête de la Saint-Maurice.

Dans ce cadre, l'ADAJ a réglé deux factures pour un montant de 75 euros et de 650 euros qui auraient dû être payées par la commune correspondant d'une part aux repas pris par les musiciens et d'autre part à la prestation musicale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser à l'ADAJ ces sommes et autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 2 novembre 2015

Objet : Vente de matériel (2015/92)

Monsieur le Maire indique que plusieurs matériels sont maintenant inutilisés par les employés communaux et qu'il y aurait lieu de le mettre en vente.

Il s'agit d'une tondeuse autoportée de 2003 estimée entre 600 et 800 euros et du véhicule C 15 acheté en 2004.

Après discussion, le conseil municipal propose de mettre en vente au prix de

- 900 euros la tondeuse auto-portée
- 1000 euros le véhicule C15, le véhicule étant vendu en l'état. Le coût des réparations est estimé à 2600 euros.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 décembre 2015

Objet : Remboursement frais de repas (2015/93)

Monsieur le Maire indique qu'il y aurait lieu de délibérer sur le remboursement des frais de repas des agents communaux partant en formation.

Cela concerne la formation CACES suivie par Messieurs Chopinaud et Alenda. Le montant à rembourser à chaque agent s'élève à 25.75 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser les deux agents et autorise Monsieur le Maire à procéder aux mandatements

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 décembre 2015

Objet : Indemnités allouées au comptable du trésor (2015/94)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Le Conseil Municipal considérant les services rendus par Madame Besançon Agnès, receveur municipal, en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune de La Jonchère Saint-Maurice décide d'allouer pour l'exercice 2015, l'indemnité de conseil fixée à taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé qui s'élève à un montant 494.52 euros.

Monsieur le Maire indique également que la commune est appelée à demander le concours de Madame Besançon Agnès, trésorier municipal, pour aider à la confection des documents budgétaires.

Ce travail est absolument en dehors de ses obligations professionnelles et conformément à l'arrêté interministériel du 21 mars 1962, Monsieur le Maire propose d'allouer une indemnité spéciale annuelle de 45,73 euros brut à Madame Besançon Agnès pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le versement de ces deux indemnités à Madame Besançon et autorise Monsieur le Maire à procéder aux mandatements

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 décembre 2015

Objet : Travaux aux Petits Marmiers : choix de l'entreprise (2015/95)

Monsieur le Maire rappelle les travaux de canalisation des eaux pluviales dans le village des Petits Marmiers. Un dossier technique a été préparé par les services de l'ATEC pour lancer la consultation des entreprises sous forme de procédure simplifiée.

La consultation est terminée et six entreprises ont répondu. Le coût prévisionnel était estimé à 12 000 euros HT

Après analyse des offres par l'ATEC, l'entreprise PIJASSOU est considérée comme la mieux disante avec un devis prévisionnel à 12 160 euros HT, les offres allant de 18 210 euros HT à 12 160 euros HT.

Les travaux pourront débiter au printemps 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de l'entreprise PIJASSOU et autorise Monsieur le Maire à commander les travaux et à signer tous les documents liés à ce dossier.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 décembre 2015

Objet : Etude diagnostic du réseau d'assainissement : choix de l'entreprise (2015/96)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'étude du diagnostic du réseau d'assainissement. Un dossier technique de consultation avait été préparé par les services de la SATESE du Conseil Départemental. Le devis prévisionnel s'élève à 20 000 euros HT.

La consultation est maintenant terminée. Nous avons reçu une seule offre. Le pli, émanant du Cabinet LARBRE INGENIERIE a été ouvert en présence de Monsieur Brunet du service SATESE du Conseil Départemental et de Monsieur RUAUD de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le devis proposé par le Cabinet LARBRE INGENIERIE s'élève à la somme de 22 835 euros HT.

Comme tenu du faible écart entre le devis initial et la proposition du cabinet, Monsieur le Maire propose de ne pas refaire de consultation. Il rappelle que cette étude est subventionnée à 80 %.

Le Conseil Municipal valide le choix du Cabinet LARBRE INGIENERIE et autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette affaire

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 décembre 2015

Objet : Réalisation d'emprunts (2015/97)

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de réaliser plusieurs emprunts pour financer des travaux prévus sur les budgets et qui sont soit terminés soit en cours.

A ce jour nous n'avons reçu qu'une proposition émanant du Crédit Agricole.

Les propositions sont les suivantes :

- Travaux aménagement centre bourg : 45000 euros au taux de 2.30 % remboursable sur 20 ans
- Travaux création route forestière : 10 000 euros au taux de 1.5 % remboursable sur 8 ans
- Travaux AEP Mallety : 32 000 euros au taux de 2.30 % remboursable sur 20 ans
- Travaux Petits Marmiers : 7 000 euros au taux de 1.25 % remboursable sur 5 ans

Après discussion, le Conseil Municipal par 14 voix Pour (Horry, Trentalaud, Simonet, Clédard par procuration), Martin, Montenon, Ducastelle, Devaud, Servaes, Desray, Lafarge, Martinie, Citharel par procuration, Tognarini par procuration), 1 Abstention (Aucompte) autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts avec cet organisme, après négociation sur les taux pour le cas où nous ne recevrons pas de propositions plus intéressantes de la Caisse d'Épargne ou de la CDC sous cinq jours.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 décembre 2015

Objet : Projet de classe numérique (2015/98)

Monsieur le Maire parle d'un projet de création de classes numériques à l'école. Cette demande émane des enseignants et a été abordée en commission scolaire et lors d'un conseil d'école.

Un devis pour le matériel a été fourni par la société AIM qui intervient déjà sur l'informatique de l'école. Le montant de ce devis s'élève à 4 461.33 euros HT.

A cela il y a lieu de rajouter les devis de la société SNEE pour un montant de 1 210.92 euros HT relatif à la reprise du câblage télécom et le devis de la société PROCOM pour la reprise de l'installation téléphonique avec création d'une baie de brassage pour un montant de 2 707 euros HT.

Le devis prévisionnel global est estimé à 8400 euros environ.

Monsieur le Maire indique qu'il y aurait lieu de déposer des demandes d'aides financières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès :

- de l'Etat dans le cadre de la DETR
- du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 décembre 2015

Objet : Travaux école (2015/99)

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable d'installer un système d'ouverture du portail à distance à l'école, ceci afin de pouvoir laisser les portails fermés en permanence et ainsi éviter l'accès à l'école aux personnes non autorisées.

Le montant du devis SNEE pour le câblage s'élève à 385.86 euros HT et le montant du devis PROCOM pour l'installation du portier s'élevant à 3 120 euros HT.

Le coût global de cette opération est estimé à 3 500 euros environ.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Objet : Avenant travaux aménagement sécurité rue de l'école (2015/100)

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la rue de l'école sont en cours. La première phase des travaux est terminée. Il reste la partie signalisation.

En cours de chantier des travaux supplémentaires ont dû être réalisés, travaux qui n'avaient pas été prévus lors du dossier de consultation des entreprises. Il s'agit essentiellement de modifications bordures/caniveaux, d'une reprise de canalisation non répertoriée et le changement des tampons en béton des regards d'eaux usées et d'eaux pluviales par des regards en fonte

Le montant des travaux supplémentaires est estimé à 14 055.80 euros HT.

Le montant du marché est donc fixé à 58 195.92 euros HT

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant par 14 voix Pour (Horry, Trentalaud, Simonet, Clédat par procuration, Devaud, Martin, Ducastelle, Montenon, Servaes, Desray, Lafarge, Martinie, Tognari (par procuration), Citharel (par procuration) et 1 Abstention (Aucompte).

Une demande de subvention complémentaire sera faite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Objet : Coupe de bois- exercice 2016 (2015/101)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1 – confirme l'inscription à l'état d'assiette en 2016 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes réglées) :

<i>Nom de la forêt</i>	<i>N° de parcelle</i>	<i>Surface à parcourir (ha)</i>	<i>Type de coupe</i>	<i>Destination de la coupe (vente ou délivrance)</i>
Forêt sectionale du Bourg	1 A	2.50 ha	3 ^{ème} coupe d'amélioration	Vente

Et confirme l'inscription à l'état d'assiette en 2016 des coupes à opérer cette année pour des raisons sylvicoles et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes non réglées)

<i>Nom de la forêt</i>	<i>N° de parcelle</i>	<i>Surface à parcourir (ha)</i>	<i>Type de coupe</i>	<i>Destination de la coupe (vente ou délivrance)</i>
Forêt sectionale du Bourg	5	4.16 ha	Coupe d'amélioration	Vente

2 – choisit leur destination :

Vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 décembre 2015

Objet : demande de subvention (2015/102)

Monsieur le Maire présente la demande de subvention annuelle de l'amicale bouliste. Monsieur le Maire rappelle que cette association a déjà bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 300 euros pour l'organisation d'une manifestation importante le 12 juillet dernier.

Le Conseil Municipal, par 14 voix Pour (Horry, Trentalaud, Simonet, Clédât (par procuration), Devaud, Servaes, Ducastelle, Martin, Montenon, Desray, Lafarge, Martinie, Tognari (par procuration), Citharel par procuration) et 1 Abstention (Aucompte) décide d'attribuer la somme de 85 euros au titre de la subvention annuelle pour l'année 2015.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 décembre 2015

Objet : Aménagement du site d'envol (2015/103)

Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'association « Les Thermiques Verts » qui souhaite une aide de la commune pour la remise en état du site d'envol près de la Pierre Branlante.

Monsieur le Maire a demandé un devis au centre d'animation Ambazac-Fraternité qui gère le chantier d'insertion. Le montant du devis s'élève à la somme de 10 602 euros TTC pour 34 jours d'intervention.

L'association pourrait prendre à sa charge la somme de 3000 environ. Les collectivités (Intercommunalité et Pays) pourraient aussi prendre en charge une partie des travaux.

Le Conseil Municipal, marque son intérêt pour ce projet mais avant de s'engager, demande à Monsieur le Maire de recontacter l'association afin d'avoir plus de détail sur les contraintes techniques et sur le plan de stationnement envisagé. Monsieur le Maire demandera un plan d'aménagement aux responsables de l'association.

Dans l'attente, le Conseil Municipal réserve sa décision.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 décembre 2015

Objet : informations diverses

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de la Fondation du Patrimoine pour le renouvellement de l'adhésion de la commune.

Monsieur le Maire reparle de l'achat éventuel des parcelles forestières de la famille De Léobardy. Un courrier en ce sens a été envoyé au régisseur. Une subvention de 50 % pourrait être obtenue.

Il informe de l'achat des bâtiments du Vignaud du Haut par y créer des gîtes. Il indique avoir rencontré les acquéreurs qui lui ont expliqué le projet.

Il fait un point sur la réunion avec la DREAL qui s'est déroulée le 30 novembre dernier pour le projet de classement de l'Arboretum.